

Décision

Générale

colonial

Décision n° 54-223-1915 Mesure diverses.

n° 54-223-1915

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
28 mai 1915

Numéro JO
n° 223 du 31/05/1915

Date du numéro
31 mai 1915

TEXTE INTÉGRAL

Il a été alloué à M. Derand, Commis Principal des Secrétariats Généraux, une somme de deux mille huit cent soixante quinze francs cinquante centimes représentant le montant de son pas sage et de celui de sa famille, à la 2ème classe, de Djibouti à la Réunion au tarif réduit delà Cle des Messageries Maritimes, à charge par lui de pourvoir à ses frais de passages, par telle Compagnie Maritime qui lui conviendra.